

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 DECEMBRE 2025 à BALZAC

| ETAIENT PRESENTS | | |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| DELEGUES TITULAIRES | | |
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | <u>CDC DU ROUILLACAIS</u> | <u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u> |
| GERARD ANDRIEUX | MICHEL GOYON | ALAIN MORANGE |
| JACQUELINE BATIME | RODOLPHE PREVOST | ANNE-MARIE PIECHNIK |
| CATHERINE BREARD | | |
| CHRISTOPHE CHOPINET | | <u>CA GRAND COGNAC</u> |
| JEAN-CHARLES DOBY | | RAPHAEL BURBAUD |
| JEAN-NOEL GUEDON | | DOMINIQUE MERCIER |
| | | JACKY PLANTIVEAU |

| DELEGUES SUPPLEANTS | | |
|----------------------------------|--|------------------------------------|
| <u>CA GRAND ANGOULÊME</u> | | <u>CDC CŒUR DE CHARENTE</u> |
| ELIANE REYNAUD | | CORINNE JOUBERT |
| | | <u>CA GRAND COGNAC</u> |
| | | JACKY GIRAUD |

| ETAIENT EXCUSÉS | | |
|----------------------------------|---------------------------------|--|
| DELEGUES TITULAIRES | | |
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | <u>CDC DU ROULLACAIS</u> | |
| THIERRY CHARBONNAUD | JEAN-MARIE GASCHET | |
| BERNARD LEGERON | | |
| PHILIPPE TEXIER | | |

| DELEGUES SUPPLEANTS | | |
|----------------------------------|--|--|
| <u>CA GRAND ANGOULEME</u> | | |
| YANNICK MOREAU | | |

Quorum atteint : 15 votants – 16 présents

PARTICIPAIT

M. Mathieu TALLON, Directeur

Séance ouverte à 18 H 15

☞ ☞

Monsieur TALLON Mathieu informe les membres présents qu'ils peuvent tous voter ce soir. Le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 29-10-2025 :

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à faire sur le procès-verbal du Comité Syndical du 29 -10-2025 qui a eu lieu à Douzat.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

1. Création d'un poste d'adjoint administratif à 21h/semaine
2. Modification du tableau des effectifs
3. Si retour CST : mutuelle santé 2026 + modification du RIFSEEP

QUESTIONS DIVERSES

- Bilan de l'année 2025
- Labellisation EPAGE
- Communication

CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 21/35^{ème}

Monsieur le Président informe les membres présents que pour faire suite au départ d'une secrétaire administrative le 01/09/2025, un recrutement est envisagé sur ce même poste, mais avec un nombre d'heures inférieur.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'une secrétaire administrative et du besoin de la remplacer de manière partielle, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (21 heures hebdomadaire de service, soit 21/35^{ème}) à compter du 01/04/2026. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, aux grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif 2^{ème} classe, d'adjoint administratif 1^{ère} classe. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-14 du Code Général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme en lien avec les ressources humaines ou d'expérience professionnelle dans ce secteur d'activité.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée la création de ce poste au SyBRA à compter du 01/04/2026 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- De valider la création d'un poste d'adjoint administratif à 21 heures hebdomadaire au 01/04/2026

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- Monsieur Le Président, rappelle à l'assemblée :
- Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Monsieur Le Président précise que, pour les collectivités locales, participer à la protection sociale complémentaire, à l'instar de ce qui se pratique dans le secteur privé, c'est répondre au moins partiellement à un enjeu naturellement social, par une meilleure protection des agents dans les situations de demi-traitement, mais aussi de santé en favorisant notamment la prévention et l'accès aux soins lourds.
- Selon les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.
- Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.
- Ainsi, le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, dispose que l'employeur peut choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes de complémentaire santé et prévoyance.
- La convention de participation dont le principe est la sélection d'un seul organisme de complémentaire labellisé, dans le cadre d'un appel à la concurrence lancé par la collectivité, permet une gestion plus unitaire du dispositif, mais l'agent n'a que le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer dans ce cas.
- La labellisation permet la portabilité de la participation d'une collectivité à une autre (détachement, mutation...), la liberté de choix par l'agent de sa complémentaire parmi les organismes dont les contrats sont labellisés (liste disponible sur le site de la DGCL) ; le dispositif peut être revu chaque année.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17/11/2025.

Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical l'unanimité des membres présents, décide :

- De participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à compter du 01/01/2026, et de fixer le montant mensuel de la participation à 30 euros par agent.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°08/16-02-2022 RELATIVE AU RIFSEEP

Pour faire suite à la création d'un poste d'ingénieur au SyBRA, suite à la proposition de promotion interne d'un de nos agents après inscription sur liste d'aptitude, il est souhaitable de modifier la délibération n°08/16-02-2022 pour y intégrer le grade d'ingénieur.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 17/11/2025.


Résolution :

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :

- De modifier la délibération n°08/16-02-2022 et d'y intégrer le grade d'ingénieur territorial.






QUESTIONS DIVERSES :

- **BILAN DE L'ANNEE 2025**



03-12-2025

BILAN 2025

| | | |
|---|---|---|
|  | -Inventaire zones humides -Participation PLUi, Scot, PAT, PPI Touvre, friches, SNPE... | -2864 ml de travaux hydromorphologiques + ripisylve -Étude Breuty -Gestion du RI : Fléac, Magnac, Marsac, Isle d'Espagnac, Ruelle |
|  | -Participation PLUi, stratégie biodiversité, AAC Triac, schéma directeur eaux pluviales | -Travaux ripisylve, plantes envahissantes -PPG Vélude en cours -Gestion du RI: rencontres sur problématiques |
|  | | -Travaux ripisylve (équipe) -PPG en cours (Boëme) |
|  | -Participation aménagement/rejet nouvelle STEP -Avis Schéma d'assainissement | -487 ml de travaux hydromorphologiques à venir + ripisylve -Gestion du RI : St Cybardeaux |
|  | -Participation Scot Ruffécois | -Travaux ripisylve (équipe) |

ACTIONS SELON LES EPCI :

GRAND ANGOULEME

Participation : PLUI-M – Inventaire des zones humides, plan de réhabilitation des friches (bord de Touvre, SNPE par exemple) ...

Travaux hydromorphologiques 2 km 800 de restauration de rivières + ripisylve (arbres tombés...)

Étude hydraulique volet risque inondation sur Breuty La Couronne en cours

Volet risque inondations : dossiers qui ont avancé (Magnac, Ruelle...)

GRAND COGNAC

Participation : SCOT, développement de la Stratégie de la biodiversité, aire de captage eau potable, Schéma directeur des eaux pluviales (Champmillon)

Travaux ripisylve : bords de berge

PPG Vélude en cours

Gestion du risque inondation : rencontres sur problématiques

LAVLETTE TUDE DRONE

Aucune sollicitation

Révision PLUI en 2026 qui devrait nous mobiliser

Travaux ripisylve (équipe)

PPG Boëme en cours

ROUILLACAIS

Participation : Implantation de la nouvelle station d'épuration (rejet dans la Nouère), avis schéma d'assainissement

Travaux hydromorphologiques 500 mètres + ripisylve

Gestion du risque inondation : St Cybardeaux

CŒUR DE CHARENTE

Participation au SCOT du ruffécois

PPG finalisé sur l'Argence

Travaux ripisylve (équipe)

Mme BREARD demande s'il existe un suivi des actions menées. M. TALLON répond que les actions réalisées sur différents sites apportent d'une manière générale des résultats identiques et satisfaisants. Mme BREARD précise qu'il serait positif de communiquer sur les actions auprès de la population (bulletins municipaux par exemple).

- LABELLISATION EPAGE

Retour de l'arrêté préfectoral en date du 03/11/2025 qui permet au SyBRA d'être EPAGE. Une communication sera faite dans l'hiver sur cette labellisation (proposition de communiquer auprès des communes, EPCI, presse...)

M. TALLON précise qu'en période de campagne électorale il faut être vigilant sur la communication.

- COMMUNICATION

M. TALLON présente la nouvelle identité visuelle et les futurs logos et supports proposés. La version 1 du courrier, à l'unanimité n'est pas convaincante. De nouvelles propositions doivent parvenir.

03-12-2025

IDENTITÉ VISUELLE ET PANNEAUX D'INFORMATION



SOURCE DES FONTENELLES

Les ruisseaux font les grandes rivières

EN FACE DE VOUS, l'une des nombreuses sources de la vallée. Source après source, le débit du ruisseau des Fontenelles augmente et alimente l'Échelle du côté du lieu dit « Roche ». Cette dernière est un affluent de la Tourne.

DERRÈRE VOUS, cachés derrière les chênes et les hêtres, les falaises en rive gauche des Fontenelles doivent discrètement des espèces plus volontiers sujettes à l'humidité et à la fraîcheur, contrairement aux falaises et au côté de la rive droite, plus chaud et exposé au soleil.

Ce secteur, plus humide et froid permet à différentes espèces de se développer comme la renouée à tige d'or, le colchique d'automne ou le hêtre.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les arbres sont chargés en énergie, et mélangent des nutriments essentiels... nécessaires pour le corps et l'esprit. Le hêtre et le chêne ont de cette façon le plus forte énergie. Comme l'antiquaire péruvien et l'antiquaire anglais, il est également utile contre les parasites intestinaux et les affections pulmonaires.




03-12-2025

IDENTITÉ VISUELLE ET PANNEAUX D'INFORMATION

Mathieu TALLON
Directeur

06 30 35 94 63
mtallon@sybra.fr

190, route de Vindelle, Le Paradis 16430 BALZAC
www.rivieres-angoumois.fr



SyBRA
LABELLISÉ EPAGE

02 Août 2026

Madame, Monsieur,

Incipit volendum nitens et, quate magnitudi di core volut ut essequo. Tempusque baribus, que si que nitil lue et ab ipsonis ventipare voluptat aliquot es et, qui restrum facipis alibet' erferit la rabite indipam et aborem hitul ritopelic te vid' exipare tepore exere. Si eniviam, optatipis carpis et occuqui debis nam latitico velorumqui dui, quae nonet. Ilquis planitil' ipamanda il moiore prioris sita nullate hiorit, sita id moisit aborehent es nullis qui dolupum quibus adit tem quatur, vicia dolupta quatet mo volupta doluptoe at maxime quatem. Ga. Nonneglecte vel litibus.

Pononofis sed nitit et incitit aude. Nam quonitio voluptatis mo que volut vero te some pos autempore autem fuga. Ut dolupta rehendo epitotique et quatur sin plaut aut lum fuga. Unidit' apid' que volobitus sunt incas sum etur dimer-nam nitinos re nator apidumtis pro molienmagit' consequia conuectur re porpca tialto babore rchitis imperspitati culumamqui adit emeliaz' surtis incioes ea quae existat lundica molienem nonsequi latatur vuntur min nobit, adit et alibus.

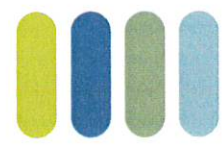
Ingendunde perchil' itatem restempred que kat untit' auidit' quare, a volupti' suam, quam ectur si dolum uti il moiore quondit' asplid'Emis della vendis et quis acit' que volo venditios aut et et labore. Similim' admittetas alibum' fugitot' accuquei utem qui la voluptus exempare nitim' si conse- quibus mo quia sed' essequatit' conuectus dolupt' eos sorcec-tura del minitit' dicit, omisit et endit' moa' eliqui' quia dlatu-molit' exerum vit et ventusiam dolectu' rehendebis iam unto odisit' am' ematur mi' nini, adit' occus debittatitque volorio' egur mo nitipiam, incitit' viciatem est, carita' senipitatur?

Cordialement,

Nom du directeur



VERSION 1



PRÉSENTATION DU PAPIER EN-TÊTE SYBRA ET CARTE DE VISITE

Ce modèle graphique a été conçu dans la continuité de la nouvelle identité visuelle de SyBRA. Il reprend les couleurs du nouveau logo, créant ainsi une cohérence graphique entre l'ensemble des supports de communication.

Des bandes colorées ont été intégrées afin d'apporter du dynamisme, de la modernité et du caractère à la papeterie institutionnelle. Ces éléments visuels viennent renforcer la personnalité et la reconnaissance de la marque SyBRA, tout en conservant une présentation claire, professionnelle et élégante.

L'ensemble traduit une image renouvelée, plus vivante et identitaire, en phase avec les valeurs et les ambitions actuelles de SyBRA.

03-12-2025

IDENTITÉ VISUELLE ET PANNEAUX D'INFORMATION



VERSION 2

PRÉSENTATION DU PAPIER EN-TÊTE SYBRA ET CARTE DE VISITE

Ce nouveau modèle de mise en page s'inscrit dans la continuité du renouveau graphique de SyBRA et traduit la volonté d'ancrer durablement sa nouvelle identité visuelle.

Les éléments graphiques issus du logo ont été réinterprétés pour créer une mise en page harmonieuse et distinctive. Les couleurs et formes caractéristiques viennent renforcer la présence de la marque tout en reflétant ses valeurs : dynamisme, modernité et cohérence.

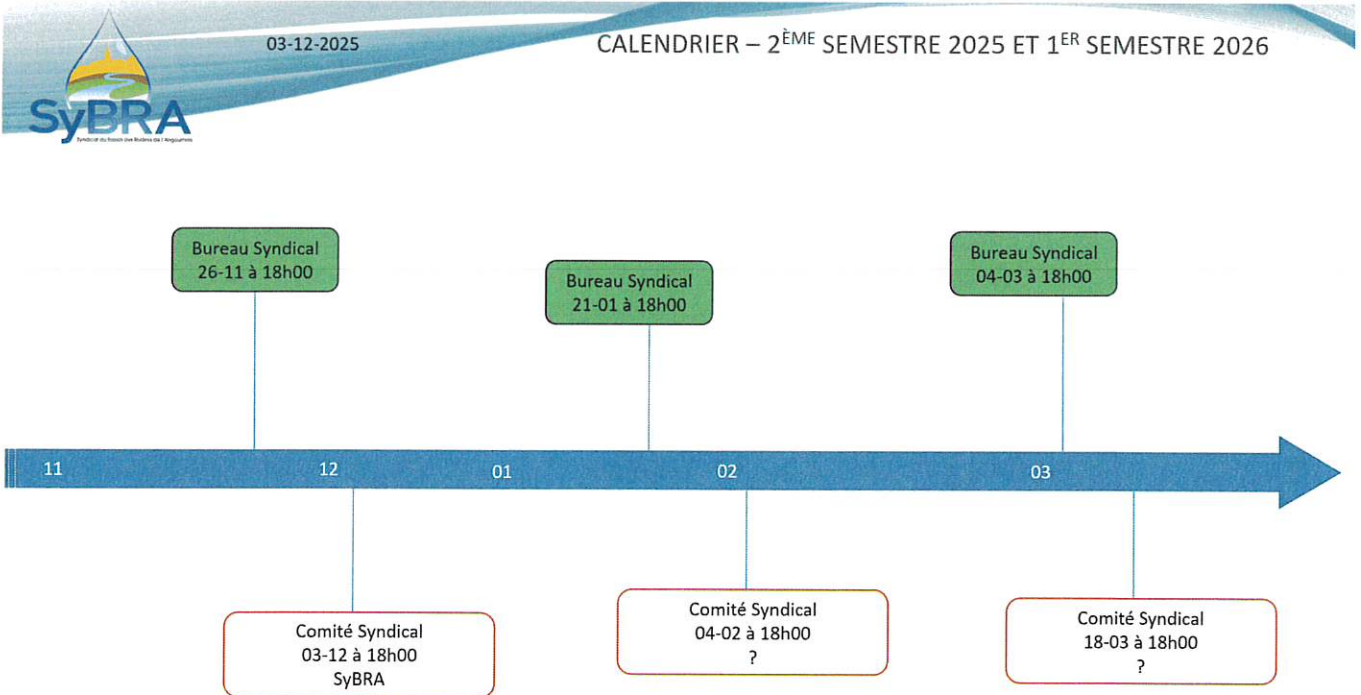
Ces supports, à la fois sobres et expressifs, affirment la signature visuelle de SyBRA dans le temps, garantissant une reconnaissance immédiate et une homogénéité sur l'ensemble des supports de communication.



DATES BUREAUX ET COMITES SYNDICAUX :

03-12-2025

CALENDRIER – 2^{ÈME} SEMESTRE 2025 ET 1^{ER} SEMESTRE 2026



Séance terminée à 19h45

☞ ☞

Le Président,

Jean-Charles DOBY



Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois
190, route de Vindelle
Le Paradis
16430 BALZAC
05 45 38 16 71
contact@sybra.fr

